



Région wallonne

ARRETE MINISTERIEL DU **27 JUIL. 2001** CONSTATANT LA DESAFFECTATION DU SITE N° SAE/ALE81
DIT « BRASSERIE LOIX » à FLOBECQ .

Le Ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement;

Vu les articles 167 à 171 du Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine relatifs à la rénovation des sites d'activité économique désaffectés, notamment l'article 168 § 1er;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 avril 2000 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement;

Vu la délibération du Conseil communal de la Commune de Flobecq prise en séance du 8 mai 2000, demandant la désaffectation du site n° SAE/ALE81 dit « Brasserie Loix » à Flobecq ;

ARRETE :

Article 1er.

Il est arrêté provisoirement que le site d'activité économique n° SAE/ALE81 dit « Brasserie Loix » à Flobecq, comprenant les parcelles cadastrées ou l'ayant été à Flobecq, 1ère division, section F, n° 835g, 924g, 924h, 924k, et repris au plan n° SAE/ALE81 annexé au présent arrêté, est désaffecté et doit être assaini ou rénové.

Article 2.

Le présent arrêté sera transmis :

- à la Commune de Flobecq pour avis motivé;
- aux propriétaires pour observations et réclamations :
 - Madame ANSSENS Jacqueline, Louise née le 03 avril 1930, domiciliée rue Hanaise 11 à 7880 FLOBECQ
 - Monsieur VANDENHOECKE Pierre, Alphonse, né le 26 juillet 1930 et Madame D'HAESE Agnès, Marie, née le 27 octobre 1933, domiciliés rue du Pavillon 113 à 1030 SCHAERBEECK

Article 3.

Le présent arrêté entre en vigueur au jour de sa signature.

Namur, le **27 JUIL. 2001**

Michel FORET.